

Communications

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **75 (1980)**

Heft 5-fr: **Droit de recours : faits et opinions**

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Le Lago Ritom et le Lago Cadagno, au cœur du futur Parc alpin, sont sertis dans le magnifique paysage de la Léventine supérieure (photo LSP).

Parc alpin au nord du Tessin

La Fondation Rosbaud est créée

lsp. De concert avec la Commune de Quinto, la Corporazione dei Boggesi di Quinto, l'Etat du Tessin et la Confédération, la Ligue suisse du patrimoine national, organisation privée à but idéal, a créé le 19 août à Quinto la Fondation Rosbaud. Cette institution doit créer et entretenir un Parc alpin sis entre la Léventine supérieure et le Lukmanier.

Elle se donne pour tâche, dans ce domaine de 37 km², de préserver le paysage, le développer et améliorer la traditionnelle coopération de l'homme et de la nature, et de contribuer ainsi à sauvegarder l'une des plus belles régions montagneuses de la Suisse. Ce projet sera notamment financé par un legs d'environ 1,5 million de francs octroyé en 1974 à la Ligue suisse du patrimoine natio-

nal par le couple de musiciens *Hans et Edeltraud Rosbaud-Schaefer (Zumikon)*.

Travaux d'approche

Après l'échec du premier projet de Valbella (Val Calanca/Grisons) la Ligue a chargé une commission, composée de représentants de plusieurs services officiels et d'organisations privées de

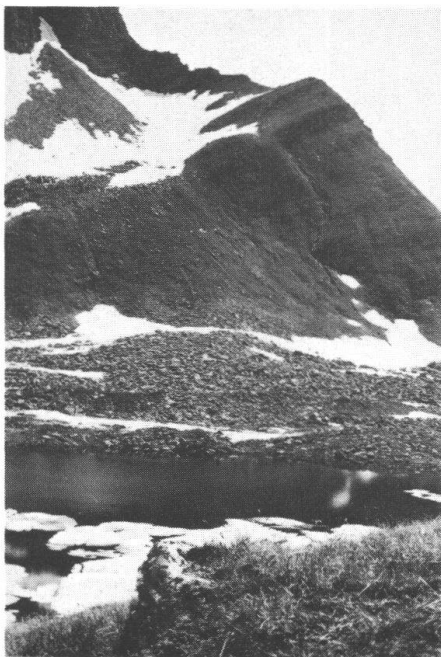
protection de la nature et du paysage, d'en élaborer un nouveau, cette fois au Tessin. Au printemps 1979, la commission mixte (autorités et associations) formée par la LSP a soumis son projet de Parc alpin, touchant quatre communes, à tous les intéressés, et après avoir pris acte de leurs avis a concentré ses efforts, dès le printemps 1980, sur la zone centrale, qui concerne la commune de Quinto. Enfin, en mai, on a pu mettre au point avec l'autorité communale tous les documents relatifs à un Parc réduit d'environ un tiers, et donner le feu vert à la création de la Fondation Rosbaud.

Un projet précurseur

Le Parc alpin de Piora comprend le *val Piora*, le *val Cadlimo* et le *val Termine*. Tous trois figurent à l'Inventaire des sites d'importan-

ce nationale et se distinguent par leur valeur exceptionnelle du point de vue de la topographie, de la géologie, du régime des eaux, de la faune et de la flore, ainsi que par une économie alpestre traditionnelle et restée largement à l'abri des atteintes de la technique. Aussi la région se prête-t-elle admirablement à de fructueuses relations de l'homme avec la nature et la culture paysanne de nos Alpes méridionales, et est-elle appréciée, en raison de sa beauté, par les amis de la nature de tout le pays. Le projet de la Fondation Rosbaud a un caractère précurseur, en ce sens qu'il ne s'agira pas seulement de prendre des mesures progressives de protection, mais aussi d'assurer à longue échéance la perpétuation de l'économie agricole, et de développer un tourisme d'excursion respectueux de l'environnement. De plus, la Fondation est un modèle à suivre en matière de collaboration constructive entre des autorités politiques et une organisation privée de protection des sites.

Au bord du Lago di Dentro, proche du Passo dell' Uomo qui relie le val Piora à la région du Lukmanier (photo LSP).



Premières mesures

L'organe supérieur de la nouvelle institution est le *Conseil de Fondation*, auquel appartiennent, sous la présidence du conseiller d'Etat *Fulvio Caccia*, des représentants des autorités locales de Quinto, de l'Etat du Tessin, de la Confédération et de la Ligue suisse du patrimoine national. Au cours d'une séance constitutive tenue lors de la création de la Fondation, le Conseil a désigné une commission d'exploitation, chargée du travail pratique; elle devra élaborer, au cours des prochains mois, un règlement d'exploitation, ainsi qu'un *programme d'activité* à brève et moyenne échéance, impliquant de premières mesures de protection et de développement.

Oui, mais...

Répartition des tâches entre les cantons et la Confédération

Ba. La *Ligue suisse du patrimoine (LSP)* se prononce en faveur d'une nouvelle répartition des tâches entre cantons et Confédération qui ait un caractère pratique. Elle doute, en revanche, de la possibilité d'une répartition fondée sur de rigoureuses ou classiques distinctions d'attributions et serait favorable à une formule mixte et souple. C'est ce qui ressort de la prise de position de la LSP, dans la procédure de consultation sur les premières propositions de la commission d'étude désignée par le *Département fédéral de la justice et de la police*. Selon la LSP, les cantons, régions et communes doivent assumer avec une large autonomie les problèmes qui les touchent directement, alors que la solution des tâches d'intérêt national doit n'être pas freinée par des points

de friction et bénéficier d'une possibilité de réalisation dynamique. Il importe en même temps que les structures existantes soient, partout où c'est possible, rationalisées et rendues plus efficaces.

La proposition de la commission d'une *Fondation de droit public pour la protection des monuments historiques* devrait, selon la LSP, être soigneusement étudiée. Il faudrait toutefois éviter de gonfler encore, sans motifs contraignants et aux dépens d'organismes qui ont fait leurs preuves, la multiplicité d'institutions déjà existantes en ce domaine. Si la Fondation proposée devait réellement s'avérer la meilleure solution, son activité devrait également comprendre la protection du patrimoine, de la nature et du paysage. La LSP juge discutable la proposition selon laquelle la Confédération se bornerait dorénavant à allouer des *subventions* pour la protection des monuments, du patrimoine architectural et de la nature dans les seuls cas d'importance nationale. En revanche, elle estime positive, à certaines conditions, l'idée d'une *subvention globale pour le soutien de la culture*. La LSP se prononce pour l'introduction du *droit de recours intégral*, en matière de protection du patrimoine, sur le plan cantonal, et souhaite que la Confédération encourage, dans les hautes écoles, la *recherche sur l'habitat* favorable à la famille et à l'environnement. Enfin, en matière de *transports*, la LSP souhaite que l'entretien des routes nationales passe à la compétence de la Confédération, que la charge des routes principales reste du domaine cantonal, et que le bénéfice annuel du compte des routes nationales – provenant des droits de douane sur les carburants – serve à l'avenir au développement des transports publics.